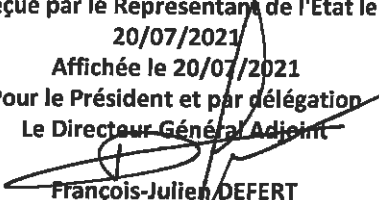


**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadi	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	
GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°26</b>	<b>Constitution et passation d'un groupement de commandes</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jacky RAGUIN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>99</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

CONSTITUTION ET PASSATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

**Exposé :**

**1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION de GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, L'EPA LA MAISON DU BOULANGER ET LA VILLE DE TROYES EN VUE DU LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX SELON LA PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et l'EPA Maison Du Boulanger envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir des opérateurs économiques communs chargés de **fournir l'ensemble des besoins relatifs aux prestations d'entretien et de nettoyage de leurs locaux.**

Ainsi, les entités susmentionnées souhaiteraient se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est précisé que la Ville de Troyes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de mener toute la procédure de passation jusqu'à la notification dudit marché.

Les membres du groupement acceptent que **la Commission d'appel d'offres de la Ville de Troyes**, coordonnateur du groupement, soit chargée de l'attribution du marché public concerné, étant précisé que chaque membre du groupement pourra envoyer un représentant assister aux débats de ladite commission.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera, pour sa part, de l'exécution des contrats conclus.

Le groupement sera constitué à compter de la date de signature de la convention par les trois entités jusqu'au terme du marché, périodes de reconduction comprises.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

► **Détail de la consultation lancée par voie d'appel d'offres ouvert :**

**I/ Intitulé exact du marché**

Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux au sein de la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger

## II/ Allotissement

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, la consultation sera allotie de la façon suivante :

- **Lot n° 1 Etablissements scolaires n°1 :**  
**8 écoles élémentaires** (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, 14 juillet y compris gymnase, Paradis, Jean Jaurès, Tauxelles, Diderot)  
**9 écoles maternelles** (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, Paradis, Louis Dumont, Diderot, 14 juillet, Arnaud, Pasteur)
- **Lot n° 2 Etablissements scolaires n°2 :**  
**4 écoles élémentaires** ( Jacques De Letin, Groupe scolaire Auguste Millard-Kléber, Blossières y compris gymnase, Marcel Pagnol),  
**5 écoles maternelles** (Jacques De Letin, Auguste Millard, Blossières, Marcel Pagnol, Cumines),  
**Centre Médico-Scolaire,**  
**Salle Evolution Danton**
- **Lot n° 3 Etablissements scolaires n°3 :**  
**5 écoles élémentaires** (Paul Bert y compris gymnase, Jean Macé y compris gymnase, Jacques-Yves Cousteau, George Charpak, Charles Dutreix)  
**5 écoles maternelles** (Paul Bert, Jean Macé, Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak, Trévois)
- **Lot n° 4 : Maisons de quartiers et salles diverses :**  
**4 Maisons de quartiers :** Marots (y compris Médiathèque), Chartreux (y compris Médiathèque), Sénardes, Espace de la Porte Saint Jacques,  
**6 Salles diverses :** Espace intergénérationnel, Jules Guesde, Salle d'animation Jules Guesde, Salle Multiactivités des Vassaules, Centre René Peltier, Foyer Jeunes Travailleurs, Le Moderne
- **Lot n° 5 Equipements sportifs :**  
**9 équipements sportifs :** Salle Omnisports, Gymnases Dutreix, Vaillant, Beurnonville, Charles Chevalier, Terrasses, COSEC des Vassaules, Vestiaires Stade des Tauxelles, Salle Pringez  
**2 piscines :** Lucien Zins, Chartreux
- **Lot n° 6 : Marché central des Halles**
- **Lot n° 7 Services généraux n°1 :**  
Hôtel de Ville, Poste de Police
- **Lot n° 8 Services généraux n°2 :**  
Maison des Associations, Maison des Syndicats, Accueil associatif Schuman, Bureau placier Romain Roland, Bâtiment Audiffred, Maison du Tourisme
- **Lot n° 9 Centre Technique Municipal**
- **Lot n° 10 Nettoyage spécifiques VT**
- **Lot n° 11 Etablissements à vocation culturelle :**  
**2 établissements d'enseignement artistique** (Conservatoire Marcel Landowski, Ecole des Beaux-Arts),  
**4 musées** (Musée de Vauluisant, Musée Saint Loup, Musée d'Art Moderne, Musée de l'Apothicaire,.)

**1 salle de spectacle** ( Espace et chapelle Argence),  
**2 Bâtiments administratifs Pôle Muséal** (Petit Louvre, Hôtel du Chaudron)

- **Lot n° 12 Etablissements Petite Enfance et Accueils de loisirs :**  
**11 Maisons Petite Enfance** (Centre Petite Enfance, MPE La Fontaine, Ulbach, du Parc, des Marots, La Farandole, Reine Blanche, Relais Assistantes Maternelles, Camusat, Québec, des Sénardes)  
**5 Accueils de loisirs** (Baltet, Dumont, Marots, Vassaules, Point du Jour)
- **Lot n° 13 Bâtiments Maison Du Boulanger**  
**1 bâtiment administratif** (Billetterie et bureaux), **2 salles de spectacles** (Théâtre de Champagne, le Cube Expo)
- **Lot n° 14 Médiathèque Jacques Chirac**
- **Lot N° 15 Bâtiments administratifs Troyes Champagne Métropole** (Siège Troyes Champagne Métropole, Hôtel d'entreprises « le Phare »)
- **Lot n° 16 Bâtiments divers Troyes Champagne Métropole** (Stade de l'Aube hors gradins, Maison du Patrimoine, Local Rivières, Local Bacs, Maison Médicale, Cimetière Intercommunal de Rosières, Station d'épuration Barberey-Saint-Sulpice)
- **Lot n° 17 Gradins Stade de l'Aube**
- **Lot n° 18 Nettoyages spécifiques Troyes Champagne Métropole**

Les lots n°1 à 12 concernent la Ville de Troyes.

Le lot n°13 concerne exclusivement l'EPA La Maison du Boulanger.

Les lots n°14 à 18 concernent Troyes Champagne Métropole.

Quant au lot 17 ; ce dernier sera réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en application de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique.

### **III/ Forme du marché**

La consultation donnera lieu, pour chaque lot, à la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum ni maximum**.

Certains lots seront traités à prix mixtes avec :

- **Un prix global et forfaitaire.** Ce prix correspondant au nettoyage courant et régulier desdits locaux.
- **Des prix unitaires** qui seront utilisés, en cas de besoin, à l'initiative des seuls pouvoirs adjudicateurs pour des besoins dits occasionnels ou non réguliers.

Il s'agit des lots 1 à 9, 11, 13, 14 à 16.

Les lots 10, 12, 17 et 18 seront, quant à eux, traités uniquement à prix unitaires.

Pour l'intégralité des lots et s'agissant des prix unitaires, ils seront déclenchés par le biais l'émission de bons de commande. Il sera fait application des prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) appliqués aux prestations réellement commandées et exécutées.

Les besoins ont été estimés comme suit :

Entités	Montant des besoins estimés sur toute la durée du marché – reconductions comprises
Ville de Troyes	5 818 200 € HT
Troyes Champagne Métropole	1 933 333 € HT
EPA La Maison du Boulanger	393 333 € HT

#### **IV/ Concernant la durée du marché**

Pour chaque lot, la durée de validité du marché est de **1 an** à compter de sa date de notification au titulaire.

**L'exécution des prestations traitées à prix global et forfaitaire ainsi que l'émission de bons de commande ne pourront débuter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Celui-ci est reconductible, 3 fois tacitement, par période de 1 an à compter de sa date anniversaire (=date de notification).

Le titulaire du marché public ne pourra refuser la reconduction conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique. En cas de non-reconduction, un courrier sera adressé au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre au moins **un mois** avant l'échéance de ce dernier.

#### **V/ Procédure utilisée**

La procédure de passation sera une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles suivants L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes, la Maison du Boulanger et Troyes Champagne Métropole (TCM)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes**
- **D'APPROUVER le lancement de la consultation relative aux prestations dévolues ci-dessus décrites**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire de la Ville de Troyes ou son représentant à signer l'accord-cadre avec le titulaire de chaque lot, qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote